

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE
Secrétariat général
Coordination interministérielle
☎ : 04.68.51.67 60

ARRETE N°
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers situés sur la commune de Céret.

LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole,

VU le code du patrimoine, Livre VI, Titre I et II,

VU l'avis de la Commission départementale des Objets Mobiliers des Pyrénées-Orientales du 5 décembre 2014,

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants, situés sur la **Commune de Céret,**

église paroissiale Saint-Pierre :

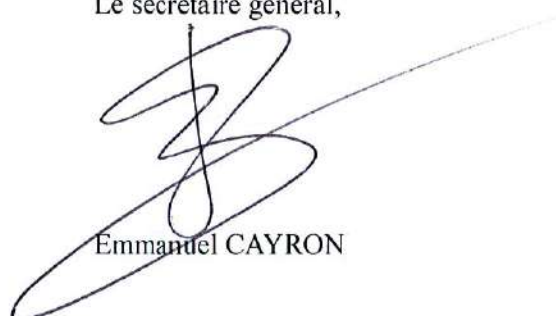
- Groupe sculpté : La Flagellation, bois : sculpté, polychrome ; textile ; corde, H : 172 cm x l : 174 cm x p : 100 cm, XIX^e siècle, François Boher (?). Inscription sous réserve attestation propriété.
- Couronne de la Vierge de Pâques, argent : martelé ciselé ; verre, H : 31 cm x l : 39 cm x p : 11 cm, début du XIX^e siècle (1819-1823), Massotta Paul I (orfèvre, Perpignan), propriété de la commune.

mairie :

- Bas-relief (2) : scènes sculptées vie paysanne ; Monument du canal d'arrosage, terre cuite ; H : 100 cm x l : 152 cm x p : 4 cm, 2^e quart XX^e siècle (1937), Violet Gustave (sculpteur, Thuir), propriété de la commune.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de la préfecture, le Maire de Céret et le Conservateur des antiquités et objets d'art sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 19 mai 2015
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,



Emmanuël CAYRON